

Eveché de Léon

Capitation de MM.

de la noblesse 1740 ¹

[recto ²]

17 juin 1741

Eveché de Leon

Capitation de Mrs de la Noblesse
des années 1737 et 1738.

Rôle de suplement de 150[#] pour
madame la comtesse de Serquigny
pour sa capitation des années
1737 et 1738 à raison de 75[#] par
an dont le sieur Larzel se chargera
en recette dans son compte de
1740 cy...

150[#]

Estats de Bretagne.

Les commissaires des Estats de Bretagne, députez par déliberation du 26 octobre 1740
et autorisez par différens arrêts du Conseil du 29 novembre de la même année ³.

Rôle de supplément à la capitation de MM de la noblesse de l'evêché de Leon des années
1737 et 1738.

Paroisse de Saint-Martin lez Morlaix

Madame la comtesse de Serquigny ayant été omise sur les rôles de la capitation de MM.
de la noblesse des années mil sept cent trente sept et mil sept cent trente huit, payera en
vertu du present rôle de suplément, une somme de cent cinquante livres, à quoy nous
avons fixé et réglé sa capitation des mêmes années, à raison de soixante quinze livres
par an cy

150[#]

[verso]

Nous commissaires susd. ordonnons que led. Rôle et suplément sera bien et duement

1. Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3487. Transcription de Jean-Claude Michaud en mars 2010 pour Tudchentil, relecture et mise en page par Amaury de la Pinsonnais.
2. Ce premier feuillet inséré en début de registre n'est pas numéroté. Il est suivi d'une feuille blanche, puis du registre lui-même, dont les pages sont numérotées.
3. Ce titre et ce paragraphe sont imprimés sur la feuille, le reste est manuscrit.

exécuté selon sa forme et teneur, conformément aux edits et déclarations du Roy concernant la Capitation, aux deliberations prises par les Etats au sujet de la même imposition, et des arrêts rendus en conséquence par le conseil, ce faisant que la somme de cent cinquante livres y contenue sera payée de jour à autre es mains du sieur Larzet receveur des fouages extraordinaires et autres deniers royaux de l'evêché de Leon par la dame comtesse de Serquigny y denommée, à peine d'y être contrainte par toute voye et rigueur de justice, même ses fermiers et bienstenans en son acquit, ainsi qu'il est porté par les ordonnances des rôles de la capitation de M^{ts} de la Noblesse dud. evêché. Ordonnons aussi que led. sieur Larzel remettra de jour à autre la même somme de cent cinquante livres au bureau du tresorier des Etats sous les mêmes peines. De plus qu'il s'en chargera en recette dans son compte de la capitation de MM. de la Noblesse de l'année mil sept cent quarante. Fait et arrêté en commission à Rennes le dix sept juin mil sept cent quarante un.

[Signent :] l'abbé de Vaurouault de S^t Gilles Durantaye
Harembert de la Baziniere

[page 1]

Etats de Bretagne

Rôle de repartition de la somme de neuf mil soixante douze livres douze sols que doivent payer messieurs les gentilshommes, leurs veuves, enfants et domestiques de l'évêché de Léon pour leur capitation de la présente année mil sept cent quarante, conformément aux déclarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 à l'abonnement qui en a été fait par les Etats de cette province de Bretagne, et aux arrêts du Conseil rendus en conséquence ; à laquelle repartition a été procédé par messieurs les commissaires des dits Etats députés à cet effet par délibération du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du Conseil des 14 et 31 décembre de la même année 1738.

Scavoir

Noms de messieurs de la Noblesse et sommes qu'ils doivent payer ecrites en toutes lettres	Les dites sommes tirées hors ligne en chiffre
--	--

Ville de St Paul de Leon

La dame douairiere du Dresnay et domestiques quarante six livres cy	46.	
La dame douairiere de Marbeuf et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Mademoiselle de Marbeuf sa fille vingt livres cy	20.	
Le sieur et dame du Bouilly et domestiques quinze livres huit sols cy	15.	8.
Le sieur et dame de la Boiniere et domestiques dix livres dix sols cy	10.	10.
La demoiselle de Lestang et domestiques onze livres cy	11.	
Le sieur de K/ennes K/scau et domestiques soixante sept livres deux sols cy	67.	2.
La demoiselle de Coetbizien et domestiques quatorze livres cy	14.	
La dame douairiere de K/ennes K/simon et domestiques vingt sept livres treize sils cy	27.	13.
Sommaire deux cent soixante neuf livres treize sols cy	269 [#]	13 ^s

[page 2]

Le sieur Pascal capitaine dans le regiment de Limousin quinze livres sur laquelle somme il luy sera faite deduction de celle de 9 [#] 18 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de cinq livres deux sols cy	5.	2.
Le sieur et dame de K/asan et domestiques trente livres quatorze sols cy	30.	14.
Le sieur de Saint Laurens K/menguy enfans et domestiques trente huit livres sept sols cy	38.	7.
Le sieur et dame de Refuge K/goet et domestiques trente huit livres sept sols cy	38.	7.
Le sieur et dame de K/men Poulpiquet et domestiques deux cent vingt deux livres dix sols cy	222.	10.
Le sieur et dame de Troffagan K/guer et domestiques cinquante six livres cy	56.	
La dame douairiere de K/adennée Siochan et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame veuve de la Roche, sa fille et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.

Le sieur et dame de K/ivoal Sallaun et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La dame douairiere de K/sauson K/nehac et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Sommaire quatre cent quarante une livres quinze sols cy	441.	15.

[page 3]

La dame douairiere Trolong et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame K/sulec K/erven et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.

Ville de Lesneven

La demoiselle de S ^t Laurens Guyomart a present dame de Serquigny Daché lieutenant de vaisseau et aide major de la Marine soixante quatorze livres douze sols sur laquelle somme lui sera fait deduction de celle de 56 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La dame douairiere de K/guer Mol et domestiques vingt sept livres quinze sols cy	27.	15.
La dame douairiere de Courcy et domestiques vingt sept livres quinze livres sols cy	27.	15.
La dame douairiere de K/angar enfants et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La dame douairiere de Penanech K/ aune et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
Sommaire cent vingt quatre livres quinze sols cy	124 [#]	15 ^s

[page 4]

Le sieur et dame du Mendy et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame douairiere de K/cadiou et domestiques sept livres cy	7.	
Le sieur de K/grist et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame douairiere de K/erillas Poulpry enfans et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.

Ville de Brest

La dame douairiere de Chapizeau enfans et domestiques soixante une livres quinze sols cy	61.	15.
La dame douairiere de Stafort et domestiques trois livres	3.	
Le sieur de Refuge Gourio et domestiques quatorze livres	14.	
Le sieur chevalier de K/annot Coëtlosquet et domestiques sept livres cy	7.	
La demoiselle du Hellin Coëtlosquet sept livres cy	7.	
Le sieur et dame de Trezeguer Mahé et domestiques sept livres cy	7.	
Sommaire cent quarante une livres cinq sols cy	141 [#]	5 ^s

[page 5]

Le sieur de K/madec Huon capitaine de vaisseau a herité de madame de Tromeuc Lesquen, cent quatre vingt neuf livres deux sols sur laquelle

somme il luy sera faite deduction de celle de 166 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi il ne payera en decharge de la province que vingt trois livres cy	23.	
La dame douairiere de K/annot Coetloquet et domestiques quatre vingt dix neuf livres quatorze sols cy	99.	14.
Le sieur et dame de K/annot Coëtlosquet son fils et domestiques quatre vingt dix neuf livres quatorze sols cy	99.	14.
La dame douairiere de Beaurepos le Mercier a present epouze de monsieur de Querour capitaine dans le regiment d'infanterie de Perrigor quarante huit livres dix sols sur laquelle somme lui sera faite deduction de celle de 9 [#] 18 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi il ne payera en decharge de la province que trente huit livres douze sols cy	38.	12.
Les enfans de madame de Queroux douairiere de feu monsieur de Beaurepos le Mercier et domestiques trente quatre livres dix sols cy	34.	10.
Sommaire deux cent quatre vingt quinze livres dix sols cy	295 [#]	10 ^s

[page 6]

La dame douairiere de Vienne et domestiques soixante neuf livres cy	69.	
Le sieur et dame de Goazmelquin K/sauson et domest. trente huit livres dix sols cy	38.	10.
La dame douairiere Fayet et domestiques trente quatre livres dix sols cy	34.	10.
Le sieur et dame de Saint Pry capitaine de vaisseau payera la somme de cent soixante neuf livres deux sols sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 166 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de trois livres cy	3.	
Le sieur et dame du Busfou capitaine de vaisseau cent soixante douze livres deux sols sur laquelle luy sera fait deduction de celle de 166 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de six livres	6.	
Sommaire cent cinquante une livres cy	151 [#]	

[page 7]

Le sieur et dame de Colombe capitaine de vaisseau payera la somme de cent quatre vingt une livres deux sols sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 166 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de quinze livres cy	15.	
Le sieur et dame de K/mabon enseigne de vaisseau payera la somme de quarante trois livres dix sols sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 34 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy, au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de neuf livres huit sols cy	9.	8.
Les demoiselles de K/mabon ses sœurs et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.
Les enfans de feu le sieur et dame de Beauves capitaine de vaisseau		

et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
Sommaire quarante livres huit sols cy	40 [#]	8 ^s

[page 8]

Le chevalier de Trefalegan capitaine de vaisseau payera la somme de cent soixante quinze livres deux sols sur la quelle sera fait deduction de celle de 166 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de neuf livres		9.
---	--	----

Ville de Landerneau

Le sieur et dame de K/lorek K/sulguen payera la somme de cent quarante quatre livres sur laquelle sera fait deduction de celle de 28 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy comme lieutenant de vaisseau avec retraite au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour la somme de cent quinze livres dix huit sols cy	115.	18.
La demoiselle de K/lorek K/sulguen et domestiques quatorze livres cy	14.	
La dame douairiere de la Paluë le Borgne et domestiques trente quatre livres cy	34.	
La demoiselle de la Paluë le Borgne sa fille et domestiques quatorze livres cy	14.	
Le sieur et dame de K/rohan Quelen et domestiques cinquante quatre livres cy	54.	
Sommaire deux cent quarante livres dix huit sols cy	240 [#]	18 ^s

[page 9]

Madame de Trevedy le Borgne la douairiere et domestiques quarante huit livres cinq sols cy	48.	5.
La dame de la Haye Cohars et domestiques six livres	6.	
La dame douairiere de K/leserien K/sauson et domestiques trente huit livres dix sols cy	38.	10.
La dame douairiere de Bodrezal Huon et domestiques sept livres quinze sols cy	7.	15.
Le sieur et dame de Penhoat K/guvelen et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Le sieur et dame de K/daniel Carné et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.
Le sieur de K/goet Coran et domestiques quarante six livres cy	46.	
Le sieur et dame de K/jean Troerin et domestiques trente livres quinze sols cy	30.	15.
La demoiselle Treveret Leon et domestiques vingt trois livres	23.	

S^t Martin les Morlaix et treve de S^{te} Seve

Le sieur et dame de Pennellé le Bihan et domestiques quatre vingt dix neuf livres quatorze sols cy	99.	14.
Sommaire quatre cent douze livres neuf sols cy	412 [#]	9 ^s

[page 10]

La dame douairiere de Coatamour enfans et domestiques trente une livres cy	31.	
La dame douairiere du Tymeu enfans et domestiques seize livres cy	16.	
La douairiere de Launay Boudin, son fils aîné et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Les cadets du sieur de Launay Boudin et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La douairiere des Isles Coetlosquet, enfans cadets et domestiques seize livres cy	16.	
Le sieur des Isles Coetlosquet et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
La demoiselle de la Villeneuve Helliez et domestiques soixante une livres quinze sols cy	61.	15.
Le sieur Coroller et domestiques vingt trois livres cy	23.	
La dame comtesse de Serquigny et domestiques quatre vingt dix neuf livres quatorze sols cy	99.	14.
Le sieur et dame de K/treist et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame douairiere de Treoudal enfans et domestiques seize livres cy	16.	
La dame douairiere de la Paluë Siochan enfans et domestiques trente une livres cy	31.	
Sommaire Trois cent quatre vingt onze livres quatorze sols	391 [#]	14 ^s

[page 11]

Le sieur et dame de Goazillon et domestiques quatorze livres cy	14.	
La dame douairiere de K/gorlay Tromenec et domestiques trois livres cy	3.	
Le chevalier de Campaignolle et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
Le sieur de K/morvan K/groas et domestiques trois livres quinze sols cy	3.	15.
La dame de Carné douairiere de la Fontaine Blanche et domestiques vingt huit livres cy	28.	
Le sieur de K/anmerien le Veyer et mademoiselle sa fille et domestiques onze livres dix sols cy	11.	10.
La dame douairiere de Coetanlem Rostiviec et le sieur son fils et domestiques sept livres cy	7.	

Cledeo

Le sieur et dame de Tronjolly et domestiques soixante seize livres quinze sols cy	76.	15.
Sommaire cent cinquante cinq livres dix sols cy	155 [#]	10 ^s

[page 12]

La demoiselle de Tronjolly K/goet a present epouse de monsieur de Parcevau enseigne de vaisseaux du Roy, payera la somme de quarante deux livres sur laquelle somme il lui sera fait deduction de celle de 34 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle que pour sept livres dix huit sols cy	7.	18.
--	----	-----

Le sieur de Penancoat K/goet et domestiques seize livres cy	16.	
Le sieur et dame de K/menguy Rollan et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.
Les cadets du sieur de K/menguy Rollan et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La dame douairiere de la Salle Gourio et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Sommaire cent six livres trois sols cy	106 [#]	3 ^s

[page 13]

Commanna

La dame douairiere du Bois de la Roche Bouvart et domestiques quarante six livres cy	46.	
La demoiselle de la Roche Bouvart et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.

Elestrec et Guiquellau

nihil

Gouesnou

La dame de Sauzay Glasserose enfans et domestiques sept livres cy	7.	
Le sieur de K/eremar et domestiques seize livres cy	16.	
Sommaire soixante dix huit livres cinq sols cy	78 [#]	5 ^s

[page 14]

Guiclan

Le sieur et dame de l'Isle K/ouars et domestiques cent trente huit livres cy	138.	
La dame douairiere de K/faven Penhoadic et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
Le sieur de Penhoadic son fils et domestiques quatorze livres cy	14.	

Guimilliau et treve de Lanpaul

Le sieur du Plessix K/guvelen et domestiques dix livres cy	10.	
--	-----	--

Guilleo et Bohard

Nihil

Guipavas

La dame douairiere de Coetaudou, enfans et domestiques quarante huit livres cinq sols cy	48.	5.
Sommaire deux cent vingt huit livres quinze sols cy	228 [#]	15 ^s

[page 15]

Le sieur et dame de Troulvert Chaussec et domestiques quatre vingt dix neuf livres quatorze sols cy 99. 14.

Guisseny et S^t Fregan

Le sieur et dame de Vars et domestiques dix huit livres dix sols cy 18. 10.

Le sieur et dame baronne de Penmarch et domestiques cent quatre vingt douze livres cy 192.

La seconde dame douairiere de Bouvart fille de Penmarch et domestiques vingt sept livres quinze sols cy 27. 15.

Le sieur du Plessix K/adenec et domestiques sept livres cy 7.

Guilbignon

Le sieur et dame du Porzic Rodellec et domestiques cinquante livres dix sols cy 50. 10.

Les demoiselles du Porzic Rodellec et domestiques onze livres dix sols cy 11. 10.

Sommaire quatre cent six livres dix neuf sols cy 406[#] 19^s

[page 16]

Guicourvest

Nihil

K/louan

Le sieur et dame de K/yoas Audren et domestiques dix huit livres dix sols cy 18. 10.

Kernilis

Le sieur de Lescoet Pape, ses freres et sœurs enfans de deffunte dame Claude du Poulpry et domestiques soixante dix sept livres cy 77.

Le sieur et dame de la Villeneuve Mazeas et ses domestiques trois livres quinze sols cy 3. 15.

Kernoués

Le sieur et dame de Chateausur freres et sœurs et domestiques vingt trois livres cy 23.

Sommaire cent vingt deux livres cinq sols cy 122[#] 5.

[page 17]

Kersent Ploabenec

Nihil

La Forest et treve de S^t Divy

Le sieur et dame de Mergral Penfenteniau et domestiques cent cinquante quatre livres cy	154.
Messieurs ses enfans et domestiques seize livres	16.

Lambezelec

La demoiselle de K/rinou Cornoaille et domestiques douze livres cinq sols cy	12.	5.
--	-----	----

Landeda et treve de Brouenou

Le sieur et dame de K/tanguy du Trevou et domestiques heritier du feu chevalier de Kergorlay lieutenant de vaisseau soixante neuf livres cy	69.	
Sommaire deux cent cinquante une livres cinq sols	251 [#]	5 ^s

[page 18]

Lannildut

La dame douairiere vicomtesse de Carné et domestiques cent trente deux livres cy	132.
Le sieur et dame de Carné vicomte de Coetquenau et domestiques cent trente deux livres cy	132.

Laneuvret

La dame douairiere de K/saint Coetnempren enfans et domestiques quarante sols cy	2.	
La dame douairiere de Lanvennec, enfans et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Le sieur de Kerantret et domestiques sept livres cy	7.	

Lannilis et treve de Breventec

Le marquis de Kerouars son epouse et domestiques trois cent quatre vingt dix livres cy	390.	
Le sieur et dame de la Motte K/ouars et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
Sommaire sept cent quarante neuf livres cinq sols cy	749 [#]	5 ^s

[page 19]

Le sieur et dame de Bellingant pere et domestiques trente huit livres dix sols cy	38.	10.
Le sieur et dame de Crenan Bellingant son fils ainé et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	

Le sieur et dame de Bellingant fils cadet et domestiques vingt huit livres dix sols cy	28.	10.
La dame douairiere de Gorrequer Touronce enfans et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.
La dame douairiere de Kerdrel Audren, enfans et domestiques quarante huit livres cinq sols cy	48.	5.

Lanbaul et Ploudalmezeau

Le sieur de Landegarou de K/eisze heritier de madame sa mere et de monsieur son frere ainé et domestiques quarante six livres cy	46.	
Sommaire deux cent quatre vingt douze livres quinze sols cy	292 [#]	15 ^s

[page 20]

Lanrivoaré et treve de Plourin

Nihil

l'Isle de Molenes et Locprevalaire

Nihil

Loquenolé

La dame douairiere de Cherny, enfans et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.
Le sieur chevallier de Lansalut Legac et madame de Coetlogon et mesdemoiselles ses sœurs et domestiques quatorze livres	14.	
La dame douairiere de K/omnes, enfans et domestiques sept livres cy	7.	

Milizac et treves

La dame douairiere de Trobaban K/cadio et domestiques soixante une livres quinze sols cy	61.	15.
Sommaire quatre vingt sept livres cinq sols cy	87 [#]	5 ^s

[page 21]

Le sieur et dame de Tromabian K/cadio et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
La dame de K/enflec Gilard, enfans et domestiques quatorze livres dix sols cy	14.	10.
Le sieur de K/enflec Gilard et domestiques trente livres dix sols cy	30.	10.

Notre Dame de Gahel

Pleiber Christ

Le sieur et dame de Lesquiffiou le Borgne et domestiques cent quatorze livres cy	114.	
--	------	--

Pleiber St Egonnec

La dame douairiere des Roches du Deresnay, enfans cadets et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Le sieur et dame du Dresnay fils ainé et domestiques soixante une livres quinze sols cy	61.	15.
Le sieur et dame du Quellenec K/hoas et domestiques vingt trois livres cy	23.	
Sommaire Trois cent vingt livres cinq sols cy	320 [#]	5 ^s

[page 22]

Ploabennec

Le sieur et dame de Bodiez et domestiques trente une livres cy	31.	
Le sieur et dame du Retz Bodiez fils et domestiques trente une livres cy	31.	

Plouarzel

Le sieur et dame de Lesquen Clesmeuc et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
Le sieur et dame de Portzmoguer et domestiques vingt trois livres cy	23.	

Ploudaniel et Tremaouzan

Le sieur et dame de Lescoet Barbier et domestiques cent quatorze livres cy	114.	
Le sieur et dame de Lescoet fils ainé et domestiques cent trente deux livres cy	132.	
Le sieur et dame de Kererec Kerven et domestiques trente six livres quinze sols cy	36.	15.
Sommaire quatre cent quarante quatre livres quinze sols	444 [#]	15 ^s

[page 23]

Le sieur et dame marquis du Poulpry souslieutenant de gendarmerie payera la somme de trois cent quarante quatre livres sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 230 [#] qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour cent quatorze livres cy	114.	
La demoiselle du Poulpry l'ainée quatre vingt douze livres cy	92.	
La demoiselle du Poulpry la cadette soixante neuf livres	69.	

Ploudivy et treves

Le sieur de Cheff du Bois Pentreff et domestiques sept livres dix sols cy	7.	10.
Le sieur de Coatilio Geffroy, enfans et domestiques seize livres cy	16.	
Le sieur de K/erraoul Legac et domestiques dix livres	10.	
La dame douairiere de Lesplouenan le Rouge, enfans et domestiques quatorze livres dix sols cy	14.	10.
Le sieur et dame de Ruzu le Rouge et domestiques quatorze livres		

dix sols cy	14.	10.
Le sieur de Penfentenio le Rouge et domestiques sept livres dix sols cy	7.	10.
Sommaire trois cent quarante cinq livres cy	345 [#]	

[page 24]

Plouider

Le sieur de la Marche K/sauson et domestiques cinquante livres dix sols cy	50.	10.
Le sieur de K/vilio du Quistillic et domestiques dix livres	10.	

Plouedern

Le sieur et dame du Poulbroch Penfenteniau et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
--	----	----

Plouenan

Le sieur et dame du Gancer et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.
---	-----	-----

Plouescat

Le sieur de Vieux Chatel K/ersauson, enfans et domestiques cinquante quatre livres cy	54.	
La demoiselle du Plessix Mesquen et domestiques quarante sols cy	2.	
La dame douairiere de K/neach K/sauson onze livres dix sols cy	11.	10.
Sommaire cent cinquante cinq livres quinze sols cy	155 [#]	15 ^s

[page 25]

La demoiselle K/guvelen Gorequer et domestiques trois livres cy	3.	
---	----	--

Plougar et treve de Bodilis

La dame douairiere de Lestang de Launay, enfans et domestiques cent douze livres cy	112.	
Le sieur de Rucoadou le Levier et domestiques saize livres cy	16.	
La dame douairiere de Crechalliou Thepault, enfans et domestiques six livres cy	6.	
Les sieurs de Roscerff le Dourguy pere et fils et domestiques seize livres cy	16.	

Plouguerneau

La dame douairiere de Lesmel Denis, sa fille et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.
Le sieur de Guiquerneau Beannic et domestiques trente quatre livres dix sols cy	34.	10.
Sommaire cent quatre vingt douze livres cy	192 [#]	

[page 26]

Le sieur de Lesmel Denis et domestiques dix neuf livres cinq sols cy	19.	5.
La demoiselle de Lesmel sa tente et domestiques trois livres cy	3.	

Plouguin et Treoualgat

La dame douairiere de K/gorlay Trouzils, enfans et domestiques cent cinquante quatre livres cy	154.	
--	------	--

Plougouven

Le Conquet S^t Mathieu et treves

Le sieur de K/erautret le Deauguer et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.
La dame douairiere de K/ervenny, enfans et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Le sieur et dame de K/ervenny Michel le fils et domestiques seize livres cy	16.	
Le sieur de Marivoal du Mescam et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Sommaire trois cent quatorze livres cy	314 [#]	

[page 27]

Le sieur du Poulconq Le Veyer et domestiques quatorze livres dix sols cy	14.	10.
La demoiselle du Poulconq le Veyer et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.
La demoiselle de K/sulguen du Bislou et domestiques six livres cy	6.	

Plougoulien

Ploumoguier et treves

Le sieur de Cohars Keroulas pere et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
La dame douairiere de Cohars K/roulas, enfans et domestiques trente huit livres dix sols cy	38.	10.

Plouneourmenez

Le sieur comte de Coetlosquet et domestiques cent quatre vingt livres cy	180.	
Sommaire trois cent vingt livres dix sols cy	320 [#]	10 ^s

[page 28]

Plouneventes

Le sieur et dame de K/yvon et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.
Madame la marquise de Brezal et domestiques quarante huit livres cinq sols cy	48.	5.

Plounevez

Le sieur marquis de Carman et domestiques trois cent dix livres cy	310.	
La dame douairiere de la Tour K/raouel et domestiques vingt trois livres cy	23.	
Le sieur de la Tour le Borgne et mesdemoiselles ses sœurs et domestiques trente une livres cy	31.	
Le sieur de K/caradec le Jumeau et domestiques six livres cy	6.	
Les cadets du sieur de K/caradec le Jumeau et domestiques trois livres cy	3.	
Sommaire quatre cent soixante quinze livres quinze sols	475 [#]	15 ^s

[page 29]

Le sieur et dame du Parc Rescourel et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Le sieur et dame de Villeneuve le Borgne et domestiques sept livres cy	7.	

Plourin et treves

La dame douairiere de Kergroadez et domestiques cent vingt huit livres cy	128.	
Le sieur et dame de Penandreff K/sauson et domestiques cinquante quatre livres dix sols cy	54.	10.

Plouvorn et treves

Le sieur et dame de K/eruzoret le Borgne et domestiques quatre vingt seize livres cy	96.	
Le sieur de Troerin et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
Le sieur et dame de Coatudavel le Ny et domestiques trente huit livres dix sols cy	38.	10.
Sommaire quatre cent dix livres cinq sols cy	410 [#]	5 ^s

[page 30]

Le sieur et dame du Rusquec de Lestang et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
---	-----	--

Plouvien et le Bourgblanc

Le sieur de Villozern Thepault, enfans et domestiques quatre vingt seize livres cy	96.	
Le sieur et dame du Brignon Thepault et domestiques soixante une livres quinze sols cy	61.	15.
Le sieur de Garjan Mol et domestiques vingt sept livres quinze sols cy	27.	15.

Plouzané

Le sieur K/ervnou Mathezou et domestiques seize livres cy	16	
Le sieur et dame de K/sulguen K/lean et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
Sommaire deux cent quatre vingt sept livres quinze sols	287 [#]	15 ^s

[page 31]

Le sieur de K/vasdoué enseigne de vaisseau payera la somme de soixante treize livres sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 34 [#] 2 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour trente huit livres dix huit sols cy	38.	18.
--	-----	-----

Plouzaiedé

Le sieur de K/erham Guernizac et domestiques trente quatre livres dix sols cy	34.	10.
Le sieur et dame de Guernizac fils et domestiques dix huit livres dix sols cy	18.	10.

S^t Renan

La dame de Menmeur Gourio et domestiques dix huit livres dix huit sols cy	18.	18.
---	-----	-----

S^t Thonan nihil

Sommaire cent dix livres seize sols cy	110 [#]	16 ^s
--	------------------	-----------------

[page 32]

S^t Vougay

Le marquis de Coetanscours et domestiques deux cent cinquante trois livres cy	253.	
Le sieur de K/scau Coetmeur fils aîné lieutenant de cavallerie payera la somme de trente livres sur laquelle lui sera fait deduction de celle de 9 [#] 18 ^s qu'il paye au service du Roy au moien de quoi son article ne sera employé au present rôle en decharge de la province que pour vingt livres deux sols cy	20.	2.
Les demoiselles de K/scau Coetmeur, ses cadets et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.

Sizun, Lomereal Sibiril

nihil

Tailé et treves

Le sieur et dame Legac de Lansalut et domestiques huit livres cy	8.	
--	----	--

Sommaire deux cent quatre vingt cinq livres douze sols 285[#] 12^s

[page 33]

Le sieur et dame du Cozquerven Foucquet et domestiques sept livres dix sols cy	7.	10.
Le sieur et dame de Treanna et domestiques vingt deux livres cinq sols cy	22.	5.
Le chevalier de Treanna et domestiques six livres cy	6.	
Le sieur de K/omnes Salaun enfans et domestiques cinquante huit livres cy	58.	
Le sieur et dame du Tymen et domestiques trente livres quinze sols cy	30.	15.
Les demoiselles de Pontsalles et domestiques soixante neuf livres cy	69.	

Trebabu

Le sieur et dame de K/morvan Gouzillon et domestiques soixante dix sept livres cy	77.	
La dame douairiere de K/janmol, enfans cadets et domestiques cinquante quatre livres cy	54.	

Tregarantec, Treglonou, Trefflés, Trenives,

Tregondern et Tremeneach

Nihil

Sommaire trois cent vingt quatre livres dix sols cy 324[#] 10^s

[page 34]

Treourgat

Le sieur du Penquer K/gus et domestiques douze livres cinq sols cy	12.	5.
--	-----	----

Trelaouenan et treves de Treselidé

La dame douairiere de Sauzay K/eriber et domestiques dix livres cy	10.	
--	-----	--

Le Trehou et treve de Trelevenez

La dame douairiere du Guernelé Mol, enfans et domestiques seize livres cy	16.	
Le sieur et dame de Gouzabat et domestiques quarante six livres cy	46.	
La dame douairiere de Lesguern Huon et domestiques quatre livres dix sols cy	4.	10.
Sommaire quatre vingt huit livres quinze sols cy	88 [#]	15 ^s

[page 35]

Le sieur et dame de Lesguern Huon et domestiques neuf livres cinq sols cy	9.	5.
---	----	----

Noms de ceux qui payeront en decharge de l'évêché de Leon

Le sieur et dame de Treveret Leon capités au rolle de MM. de la Noblesse de Quimper quatre vingt douze livres en decharge du present cy	Memoire
La demoiselle de Coatjunval du Louet capitée en l'évêché de Rennes cinquante livres en decharge du present cy	Memoire
La demoiselle de Lescoet Barbier capitée en l'évêché de Treguier vingt quatre livres en decharge du present cy	Memoire
Le sieur et dame de Poulmicq capités en Quimper trente neuf livres en decharge du present cy	Memoire
Sommaire neuf livres cinq sols cy	9 [#] 5 ^s

[page 36]

Recapitulation

1 ^{ere} page	269.	13.				4607.	14.
2	441.	15.	19 ^e page	292.	15.		
3	124.	15.	20	87.	5.		
4	141.	5.	21	320.	5.		
5	295.	10.	22	444.	15.		
6	151.		23	345.			
7	40.	8.	24	155.	15.		
8	240.	18.	25	192.			
9	412.	9.	26	314.			
10	391.	14.	27	320.	10.		
11	155.	10.	28	475.	15.		
12	106.	3.	29	410.	5.		
13	78.	5.	30	287.	15.		
14	228.	15.	31	110.	16.		
15	406.	19.	32	285.	12.		
16	122.	5.	33	324.	10.		
17	251.	5.	34	88.	15.		
18	749.	5.	35	9.	5.		
	4607 [#]	14 ^s		9072 [#]	12 ^s		

Vû, calculé et arrêté par les Commissaires des Etats de Bretagne députés par delibération du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du Conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738. Le present rôle de répartition de la capitation de messieurs de la noblesse de l'évêché de Leon de la presente année mil sept cens quarante contenant 39 pages lequel s'est trouvé monter à la somme de neuf mille soixante douze livres douze sols cy 9072[#] 12^s

Nous commissaires susdits ordonnons que ledit rôle sera executé selon sa forme et teneur, et par provision conformement aux [page 37] declarations du Roy des 12 mars

1701 et 9 juillet 1715 concernant la capitation, à l'abonnement qui en a été fait par les Etats et aux arrêts du conseil rendus en conséquence, ce faisant que messieurs de la noblesse y denommés payeront les sommes aux quelles ils s'y trouvent compris et taxés, leurs veuves enfans et heritiers ou ayans cause tant pour leur capitation que pour celle de leurs domestiques en deux termes, et payement egaux, le premier, depuis le premier avril jusqu'au premier may le second depuis le premier octobre jusqu'au premier novembre de lad. année mil sept cent quarante es mains du sieur Larzel receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Leon chargé du recouvrement des dites sommes pour être par lui remises en celles du sieur de la Boissiere tresorier general des Etats à Rennes en son bureau rue de Monfort aussi en deux termes et payemens égaux, moitié dans le premier juin, et l'autre moitié dans le premier decembre de la même année, faute duquel payement par les contribuables ils seront tenus de payer l'interêt sur le pied du denier quinze aud. receveur qui en aura fait les avances conformément à la délibération du 17 decembre 1736 et reglement des Etats du 6 novembre 1738 et ce à compter du jour qu'il constatera avoir fait les dites avances, a quoi faire les dits contribuables seront contraints par toutes voyes et rigueurs de justice comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté et par preference à tout autres creanciers suivant les edits et declarations a ce sujet ainsi qu'il est porté par les deliberations des Etats des 14, 16 et 18 novembre 1734 même leurs fermiers, metayers, vassaux et bien tenant ou ayans cause, regisseurs et procureurs, solidairement en leur acquit par saisies et ventes de leurs meubles et effets, même par corps apres une sommation de quinzainne preallablement faite aux frais des redevables et ce par le ministere de tous huissiers et sergens requis de quelque lieu qu'ils soient auxquels nous enjoignons de le faire, à peine de desobeissance, aux brigadiers, soubbrigadiers, et cavaliers de la marechaussée de leur prester main forte sous les mêmes peines et au receveur de faire faire toutes [page 38] diligences dans les termes cy dessus marqués, et sans aucun retardement a peine de demeurer personnellement responsable du total du montant du present rôle et d'y être contraint par toutes sortes de voyes, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, même par corps et à ses frais à la diligence du sieur de la Boissiere tresorier des dits Etats.

Ordonnons outre que les commissaires aux consignations et aux saisies réelles et generallement tous depositaires de justice, greffiers, huissiers, sergens et autres qui ont ou pourront avoir cy après des deniers appartenant a messieurs de la noblesse compris au present rôle, leurs veuves, enfans et heritiers au ayans cause seront tenus de s'en dessaisir aux mains dudit sieur receveur des fouages ou du porteur de ses pouvoirs jusqu'au prorata des taxes des redevables et des frais qui pourront avoir été faits en conséquence, et ce par preference à toutes autres dettes et creances de quelque nature quelles soient, même quoiqu'acceptées suivant et aux termes des declarations a ce sujet à peine de repondre en leurs propres et privés noms des poursuites que le dit receveur seroit en droit de faire vers eux faute de se conformer à cette disposition, et rapportant par eux les quittances dud. receveur ou du porteur de ses pouvoirs ils en demeureront d'autant quittes et dechargés vers et contre tous, ce qui sera aussi observé à l'égard des fermiers, metayers vassaux et bien tenants, regisseurs et procureurs sur le prix de leurs baux a ferme, exploitation ou abiennement des termes echus ou a echoir, sur la seule representation des dittes quittances du payement de la capitation des contribuables et des frais en consequence.

Ceux des contribuables compris au present rôle qui se pretendront taxés au dela de leurs justes taxes, ne pourront se pourvoir que par opposition devant les seuls commissaires des Etats en justifiant en cas d'opposition du payement de la quotité de leurs impositions. Pourra ledit sieur receveur remettre le tout ou partie du montant du present rôle au fur et

a mesure qu'il touchera avant les premier juin et premier decembre cy dessous marqués pour eviter les diminutions qui pourroient arriver sur les especes d'or ou d'argent pendant le cours de la presente année même par avance ainsi qu'il avisera, pourvû qu'il satisfasse dans lesd. termes es mains dudit sieur de la Boissiere tresorier des Etats ; et faute à lui d'y satisfaire [page 39] elle demeureront a sa perte bien entendu neantmoins qu'il ne pourra sous pretexte des dites avances exiger aucun interest des contribuables qu'après les termes echus en justifiant des diligences faites pour le payement. Seront les proces verbaux de contraintes, ventes de meubles et autres diligences concernant le recouvrement de la capitation faits sur papier ordinaire et non timbré sans sceau ni controle et les frais en seront payés aux huissiers et sergens qui les auront faits suivant le tarif de la province, sans qu'il soit besoin d'autre ordonnance ; fait double dont une expedition sera remise au dit sieur Larzel receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Leon pour en faire le recouvrement et l'autre au bureau du dit sieur de la Boissiere tresorier des Etats pour rapporter au soutien de son compte de la dite capitation, arrêté au bureau de la commission intermediaire a Rennes le seize juillet mil sept cent quarante.

[Signent :] l'abbé de Vauroüault

de Begasson

Daillon